

Arrêté Fixant le tableau d'avancement de grade pour l'année 2026

Le Président,

VU le Code Général de la fonction publique,

VU les décrets fixant les conditions statutaires d'avancement des différents cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

VU la délibération OJ-n°2h du Conseil d'administration en date du 24/03/2025 fixant les ratios d'avancement de grade après avis du Conseil Social Territorial du 18/02/2025,

VU l'arrêté de Monsieur le Président du CCAS EHPAD Les Magnolias en date du 07/06/2022 portant détermination des Lignes Directrices de Gestion (LDG), après avis du Conseil Social Territorial du 06/12/2021,

VU l'avis du Conseil Social Territorial du 11/02/2026 de maintenir les ratios arrêtés en 2025,

ARRETE

ARTICLE 1 : Au titre de l'année 2026, pour chaque grade visé, le tableau annuel d'avancement de grade est fixé conformément à l'annexe ci-jointe.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté accompagné de son annexe, sera communiqué au Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale des Landes, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SOORTS-HOSSEGOR, le 05/03/2026
Le Président, M. Christophe VIGNAUD


EHPAD LES MAGNOLIAS
30, impasse de la rue
40150 SOORTS HOSSEGOR
Tél. 05 58 47 64 64

Annexe de l'arrêté fixant le tableau annuel d'avancement de grade

ANNEE 2026

CCAS EHPAD SOORTS-HOSSEGOR

Catégorie	Grade d'avancement	Ordre de priorité	Nom	Prénom
C	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	1	GUILHAUME née GUILHAUME	Christelle
B	Aide-soignant de classe supérieure	1	ANGELICO née LABEYRIE	Sylvie
B	Aide-soignant de classe supérieure	2	JUIGNET née JUIGNET	Isabelle
B	Aide-soignant de classe supérieure	3	PECAK née DESANTI	Sandrine

Fait à SOORTS-HOSSEGOR, le 05/03/2026
Le Président, M. Christophe VIGNAUD

EHPAD LES MAGNOLIAS
30, impasse des Magnolias
40150 SOORTS-HOSSEGOR
TEL. 05 58 47 64 64

